

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**SEANCE DU 09 FÉVRIER 2026**

L'an deux mille vingt-six, le lundi neuf février à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal en séance publique. La séance a été intégralement retransmise en direct sur YouTube. Elle est disponible sur le site de la commune.

Date de
convocation :
03 février 2026

Mis en ligne :

16/02/2026
Annule et remplace :
24/02/2026

Nombre de
Conseillers en
exercice : 29

Présents : 26
Votants : 28
Quorum : 15

Présents : Mesdames, Messieurs BONNAFOUS Catherine, CAÏTUCOLI Christiane, DA CUNHA Manuel, DEGUILLARD Julie, DELAUNAY Gaylord, GEZEQUEL Damien, GROSEIL-MOREAU Arlette, JOUAULT Jaroslava, JOURDAN Christiane, LE GUENNEC Jean-Michel, LEFEUVRE Gaël, LEJOLIVET Bertrand, MAHEO Aude, METAYER Chrystèle, NOULLEZ Sébastien, PEROT Marlène, PIERRE Frédéric, POINTIER Vincent, POINTIER Virginie, RAOUL Gérard, SERANDOUR Cyril, SOUQUET Éric, THERAUD Carine, TORTELLIER Laëtitia, VALLÉE Priscilla, VAN CAUWELAERT Damien ;

Procurations de vote et mandataires : Messieurs LETENDRE Christophe ayant donné pouvoir à Julie DEGUILLARD et NOEL Henri ayant donné pouvoir à MAHEO Aude ;

Absent : GARNIER Chrystèle.

Madame Marlène PEROT est nommée secrétaire de séance.

Mme Véronique COGEN-LE NOZER, Directrice Générale des Services, assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 03 février 2026) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

Point N° 15**Délibération n° 2026-015. FINANCES : Zac de la Vigne – vote du budget primitif annexe 2026**

Rapporteur : Vincent POINTIER

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2312-1,

VU l'avis de la commission Ressources et vie économique du 27 janvier 2026,

CONSIDÉRANT la nécessité de voter le budget pour la Zac de la Vigne avant le 30 avril 2026,

CONSIDÉRANT la proposition de budget ci-après et les éléments transmis en annexe,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'UNANIMITÉ

D'ADOPTER le projet de budget Zac de la Vigne primitif pour l'année 2026 tel que présenté :

Chap	Libellés	BP 2026
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
011	Charges à caractère général	347 323.00
65	Autres charges de gestion courante	1 544 433.56
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	2 753 360.52
023	Virement à l'investissement	2 983 949.64
Dépenses de fonctionnement		7 629 066.72

Chap	Libellés	BP 2026
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
70	Vente de lots libres	155 925.00
002	Excédent de fonctionnement reporté	4 489 192.08
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 983 949.64
Recettes de fonctionnement		7 629 066.72

Chap	Libellés	BP 2026
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
16	Emprunts et dettes assimilés	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 983 949.64
001	Déficit d'investissement reporté	2 753 360.52
Dépenses d'investissement		5 737 310.16

Chap	Libellés	BP 2026
RECETTES D'INVESTISSEMENT		
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 753 360.52
021	Virement du fonctionnement	2 983 949.64
Recettes d'investissement		5 737 310.16

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gaël LEFEUVRE

